

Israël : Boycottons les produits de l'oppression

Les raisons d'un boycott

Depuis plus de soixante ans, plus de trente-cinq résolutions de l'ONU n'ont pas été suivies d'effet. Aux concessions faites par les Palestiniens, et elles furent nombreuses au moment du processus d'Oslo, aucune contrepartie sérieuse n'a été faite par les Israéliens jusqu'à disqualifier aux yeux de son peuple le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas qu'ils avaient pourtant favorisé pour devenir leur interlocuteur privilégié.

Les gouvernements israéliens n'ont eu de cesse d'attenter par tous les moyens à l'unité des Palestiniens et de trouver tous les prétextes pour refuser toute négociation sérieuse.

Le recours des Israéliens à l'éternel argument de sécurité ne peut cependant masquer leur manque évident de volonté à répondre aux aspirations légitimes des Palestiniens à un Etat conforme aux résolutions de l'ONU.

La dépossession des terres s'est accentuée et la colonisation des territoires palestiniens s'accélère même. Le mur d'annexion, pourtant déclaré illégal, reste un élément central du dispositif israélien qui vise à fixer les frontières au delà de la ligne verte en annexant le maximum de territoire palestinien tout en isolant les terres palestiniennes les unes des autres.

L'intervention contre Gaza démontre qu'Israël saisit toute occasion pour rendre la paix impossible. Aujourd'hui les conditions inacceptables mises par le gouvernement Netanyahu à la création d'un Etat palestinien ne peuvent que rendre quasiment impossible tout accord.

En l'absence de réaction des gouvernements occidentaux qui se refusent à prendre des mesures contraignantes à l'encontre d'Israël - et même s'il nous faut continuer à les harceler pour les forcer à agir - **l'arme du boycott** reste l'un des moyens les plus efficaces à notre disposition de citoyens pour contraindre le gouvernement israélien à accepter le règlement juste et durable de la question israélo-palestinienne.

Le boycott, une arme pacifique, une solution pour faire pression sur Israël

Lors de l'AG de l'ONU du 24 novembre 2008, Miguel d'Escoto Brockman, Président de l'AG de l'ONU, a déclaré

« Aujourd'hui peut être nous, les Nations Unies devons envisager de suivre l'exemple d'une nouvelle génération dans la société civile, qui appelle à une campagne non violente similaire de boycott, de désinvestissement et de sanctions (BDS) pour faire pression sur Israël ».

C'est de façon autonome ou dans le cadre de la campagne BDS que de nombreuses actions de boycott ont été initiées partout dans le monde depuis les actions des dockers jusqu'au boycott universitaire qui a émergé en 2002 en Grande-Bretagne et qui avait montré toute son efficacité symbolique et médiatique lors de la décision de l'université de Paris VI en 2003 de remettre en cause ses relations avec les universités israéliennes. La décision du gouvernement belge de ne plus livrer d'armes à Israël est également un encouragement.

Boycott des produits israéliens

Les produits israéliens commercialisés en France le sont sous le code barre commençant par 729

Nous appelons à boycotter les produits israéliens commercialisés par les réseaux commerciaux de la grande distribution et dont l'accès au marché européen est facilité par les accords UE-Israël alors même que les produits palestiniens restent soumis en Palestine même aux entraves imposées par les autorités israéliennes d'occupation (check-points, demandes d'autorisations ...) empêchant leur transport et ruinant l'économie agricole palestinienne.

Et la confiscation des terres (les plus productives) au profit des colons, comme le contrôle de l'eau font que nombre de produits commercialisés par des sociétés israéliennes ont été cultivés sur des terres accaparées dans la plus parfaite illégalité.

Si l'on ajoute qu'Israël fait de plus en plus appel pour remplacer les travailleurs palestiniens à des travailleurs immigrés d'autres continents (2 à 300 000, dont près de 65% en situation irrégulière, sont employés dans l'ensemble des secteurs, dans l'agriculture ce sont essentiellement des Thaïlandais) et que pour la fourniture d'énergie la dépendance des Palestiniens est totale, on comprend combien les moyens de pression dont dispose Israël peuvent être efficaces pour torpiller tout développement autonome des territoires palestiniens et les asphyxier économiquement.

Liste de produits à boycotter :

Fruits et légumes : Carmel, Jaffa, Top Agrofresh (concombres), Coral (cerises), Dana (tomates cerises), Hasat (agrumes), Holyland (miel, herbes), Jordan Valley (dattes), Kedem (avocats)

Produits transformés : Amba (conserves), Beigel (biscuits apéritifs), Dagir (conserves de poisson), Green Valley (Vin), produits de la marque Osem

Autres : Médicaments génériques TEVA, Appareils d'épilation EPILADY



Boycotter Israël ce n'est pas boycotter les juifs. Le boycott n'est pas dirigé contre un peuple pour le punir mais bien pour lui faire prendre conscience que la communauté internationale des citoyens ne peut tolérer les dénis de justice que commet son gouvernement en son nom. Notons que des organisations et des personnalités en Israël même demandent ce boycott et qu'en France l'UJFP (Union Juive Française pour la Paix) y est favorable.



Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

43, bd de Magenta – 75010 Paris – site du MRAP <http://www.mrap.asso.fr/>

Accentuons les pressions sur les sociétés françaises

« Signe /.../ de l'intérêt marqué des entreprises françaises, des sociétés comme l'Oréal, Accor, ou Danone ont pris d'importantes participations dans des sociétés israéliennes au cours des deux dernières années, tandis que la Lyonnaise des Eaux, EDF, GDF, GEC Alstom, Matra, Bouygues, Spie, entres autres, s'intéressent à un nombre de projets d'infrastructures prioritaires pour les Israéliens, en matière d'équipement électrique, de transports, de télécommunication ou de traitement des eaux et des déchets. D'une manière générale, le secteur des technologies de pointe est l'un des créneaux les plus porteurs pour le partenariat industriel et technologique entre les deux pays ». (Réponse du ministre des Affaires étrangères - J.O.Sénat 19/12/96)

Le groupe Manitou fournit machines et bulldozers pour la construction et l'entretien du Mur d'annexion.

Veolia :A travers ses filiales Onyx , (collecte et traitement des déchets) et Connex (gestion de réseaux d'autobus et du tramway de Jérusalem) .Egalement présent dans l'énergie et le traitement de l'eau.

Le groupe Alstom : fournit du matériel ferroviaire (wagons, locomotives), fait partie pour 20% du groupe City Pass qui s'occupe du réseau du tramway à Jérusalem dont il fournit les rames(*),. postule également à d'autres projets de tram en Israël.

Le groupe Bouygues : est présent en Israël et participe à la construction du tramway.

Le groupe Dexia : , spécialiste des prêts aux collectivités locales s'est implanté en Israël et finance de nombreux projets (dont un certain nombre prévus dans les colonies en contravention du droit international, qu'il a dû abandonner sous la pression citoyenne).

EDF : À travers Dalkia la filiale commune qu'il a montée avec Veolia environnement EDF vient de remporter un contrat d'exploitation d'une centrale de cogénération en Israël

(*) Les sociétés impliquées dans la construction du tramway de Jérusalem qui doit relier Jérusalem-Ouest aux colonies israéliennes de Jérusalem-Est vise de fait à annexer une partie du territoire palestinien conquis par Israël en 1967. Ces sociétés contreviennent donc au droit international et mènent en conséquence des opérations illégales sans réaction du gouvernement français

Accentuons les pressions sur nos gouvernants

Dans son dernier rapport Amnesty International révèle que la France occupe la deuxième position dans la vente d'armes et de munitions à Israël derrière les Etats-Unis.

Ce rapport révèle aussi qu'entre 2004 et 2007 la France a délivré des licences d'exportation de matériel militaire vers Israël d'une valeur de 129 millions d'euros dont au moins la moitié ont ensuite donné lieu à des livraisons effectives.

Dans les années 2005-2006, on assistera à des transferts de technologie entre la France et Israël. Le groupe israélien IAI (Israël Aircraft Industries) deviendra un partenaire du groupe EADS pour développer des drones de combat. En 2007, la France et Israël ont décidé d'accroître de façon substantielle leur coopération technique, d'échanges d'expertise et d'échanges stratégiques.

En conséquence, nous exigeons du gouvernement français :

- L'embargo sur les livraisons d'armes à destination d'Israël –mesure que n'avait pas hésité à prendre le général De Gaulle en 1967
- L'arrêt de tout transfert de technologie militaire et le gel de toute coopération dans ce domaine
- La dénonciation de tout contrat de ventes d'armes présent ou en voie de finalisation.

Nos exigences :

- Le retrait des territoires occupés et le démantèlement du mur d'annexion ce qui suppose l'arrêt de l'implantation des colonies ou de leur extension et la fin des bouclages,
- La libération des quelque 11 000 prisonniers palestiniens détenus en Israël,
- La reconnaissance de la résolution 194 relative au retour des réfugiés ou à leur droit à compensation,

ces mesures représenteraient sans nul doute un pas sérieux vers la paix et vers l'établissement d'un Etat palestinien dans les frontières de 67 avec Jérusalem-Est comme capitale.

Devant les manœuvres dilatoires du gouvernement israélien qui assortit la création d'un Etat palestinien à des conditions telles qu'elles rendent cette création quasi impossible,

Nous demandons donc aux pays de l'UE de réagir et de prendre des mesures fortes à l'encontre d'Israël, en particulier :

- La suspension des accords préférentiels qui assurent une entrée facilitée des produits israéliens dans l'UE –accords conditionnés au respect par Israël des droits de l'Homme en Palestine !
- La confirmation du refus adopté par l'UE quant à la demande israélienne de rehaussement des relations entre l'UE et Israël.



Derrière les codes-barres le peuple palestinien est en prison

Document de 12 pages réalisé par la commission Moyen-Orient du MRAP

Il propose de plus amples informations (liste des députés du groupe France-Israël, liste des villes jumelées ...) et comprend en outre des lettres-pétitions à adresser au Président de la République, à l'ambassadeur d'Israël, à votre député(e), ainsi qu'aux commerçants.

Il est disponible sur le site du MRAP <http://www.mrap.asso.fr/>

Une maquette photocopiable peut être commandée au siège du MRAP : 43, bd de Magenta-75010 Paris Tel : 01 53 38 99 99

Soutien financier pour aider le MRAP dans ses actions : en ligne sur le site ou par chèque à l'ordre du MRAP